

Le ministre du Commerce a répondu:

Il m'est, en ce moment, impossible de faire une déclaration relativement au plan quinquennal.

Puis, l'honorable représentant de Melfort (M. Wright) a posé une question au ministre du Commerce, qui a répondu:

Je ne puis faire de déclaration à ce sujet aujourd'hui.

Ensuite, m'adressant au premier ministre, j'ai dit:

Si je puis poser encore une autre question, le premier ministre pourrait-il nous dire si des négociations ont été rouvertes avec le gouvernement britannique à l'égard d'un règlement final de l'accord quinquennal entre le Royaume-Uni et le Canada ainsi que de la mise en commun pour cinq ans?

Le premier ministre a répondu:

Je ne dirais pas que des négociations ont été entreprises avec le Royaume-Uni à ce sujet, mais des observations ont été présentées sur ce que j'ai cru être le sentiment dominant dans les provinces canadiennes productrices de blé en ce qui a trait à l'exécution de toutes les obligations découlant du contrat quadriennal.

Il nous intéresserait fort d'apprendre quelles observations on a présentées. Après tout, il me semble que le directeur du syndicat du blé de la Saskatchewan doit se tenir en étroites relations avec le ministre fédéral de l'Agriculture. On a exigé un versement final d'au moins 15c. par boisseau, sans indiquer de bases de calcul et sans consentir à motiver le choix d'un minimum de 15c. le boisseau. Le syndicat du blé d'Alberta a toujours demandé au moins 25c. le boisseau, comme l'ont fait d'ailleurs les Fermiers-Unis et les autres associations qui existent dans les trois provinces des Prairies. Voilà pourquoi nous voudrions bien connaître le teneur exacte des arguments présentés par le premier ministre aux autorités britanniques. Quoi qu'il en soit, notre exposé résume assez bien les faits.

Quand le président et les membres de la Commission canadienne du blé, de même que le ministre du Commerce,—qui est l'autorité compétente en ce qui a trait au fonctionnement de la Commission du blé,—ont comparu devant le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, l'an dernier pendant la session, certains députés avaient demandé que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) fût appelé à témoigner pour donner des explications sur la clause conditionnelle de l'accord anglo-canadien à l'égard du blé. Cette demande est consignée au compte rendu des délibérations du comité. Le ministre du Commerce (M. Howe) avait signalé cependant qu'on ne pouvait pas sommer un membre du cabinet de comparaître devant un comité et c'est pourquoi nous n'avons pu interroger le ministre de l'Agriculture.

Ces faits sont consignés au compte rendu des délibérations, page 150. Je ne lirai pas le texte entier, je crois en avoir donné la substance. Le ministre étant à son siège, il peut me reprendre si j'ai tort. A la page suivante, appendice A, on trouve les renseignements suivants, fournis par M. McIvor, en réponse à une question:

Les droits afférents à la bourse des céréales, qui figurent dans la Pièce XVI (rapport de la C.C.B.) pour une somme de \$1,900, représentent les paiements suivants versés à la Bourse des céréales de Winnipeg:

1. Droits annuels à l'égard des quatre certificats de sociétaires détenus pour la Commission canadienne du blé, à raison de \$250 chacun	\$1,000
2. Droits annuels à l'égard de trois certificats de sociétaires détenus par des employés de la Commission et utilisés pour l'administration des affaires de cet organisme, à raison de \$250 chacun	750
3. Honoraires de transfert d'un certificat	50
	<hr/>
	\$1,800
4. Droits annuels à l'égard d'un certificat de sociétaire détenu par la Commission canadienne du blé à la Bourse des céréales de Vancouver	100
	<hr/>
Total	\$1,900

Voilà qui est intéressant, quand nous songeons aux discours prononcés d'un bout à l'autre du pays et aux paroles venimeuses sur le compte de la bourse des céréales. J'ai toujours affirmé bien clairement que, pour ma part, j'avais confiance en la Commission canadienne du blé. Toutefois, les gens devraient se montrer justes dans l'expression de leurs opinions et ne pas chercher à déformer les faits comme le font certains d'entre eux quand ils parlent du haut des tribunes populaires.

La mise en commun quinquennale a expiré le 31 juillet 1950. Durant ces cinq années, les producteurs de blé ont livré à la Commission du blé un peu plus d'un milliard, 400 millions de boisseaux, avec une perte jusqu'à ce jour d'environ 50c. le boisseau. C'est la différence entre la moyenne des cotes pour le blé n° 2, durant ces cinq années, et le prix que les cultivateurs ont touché jusqu'ici. L'an dernier, d'après la preuve établie, la Commission a délibérément vendu le blé à une moyenne de 35c. le boisseau de moins que le blé des États-Unis, rendu à quai. Ces faits sont contenus dans les procès-verbaux du comité de l'agriculture.

Il est bon de rappeler aux députés que la frontière internationale partage en deux North-Portal. Le blé américain est offert en vente d'un côté de la frontière et le blé canadien, de l'autre. Le 23 janvier dernier, le cultivateur canadien touchait \$1.23½ le bois-